

**Annexe A à la Communication F.1**  
**Demande d'une société de cautionnement mutuel**  
(arrêté royal du 30 avril 1999 - M.B. du 6 août 1999)

Le(s) soussigné(s) .....<sup>1</sup>  
.....  
ayant reçu mandat spécial en date du .....<sup>2</sup>  
agissant pour compte de .....<sup>3</sup>  
.....  
.....  
Téléphone .....  
Fax .....  
Pays du siège social .....  
Numéro de dossier OCA .....

fait (font) la demande suivante<sup>4</sup> :

<input type="checkbox"/>	Requête en vue du maintien de l'agrément provisoire (art. 62)	X
<input type="checkbox"/>	Requête en vue de l'obtention de l'agrément définitif (art 17)	Y
<input type="checkbox"/>	Notification de l'intention d'exercer une activité de cautionnement à l'étranger (art. 52).	Z

Fait à ..... , le .....  
signature(s)

---

<sup>1</sup> Indiquer les nom(s), prénoms et fonctions.

<sup>2</sup> A remplir s'il ne s'agit pas de l'organe statutairement chargé de l'administration.

<sup>3</sup> Dénomination et adresse de la société.

<sup>4</sup> Cocher la case correspondant à la demande.

## Contenu du dossier

Les lettres X, Y et Z correspondent au type de demande tel que renseigné sur la première page du présent formulaire.

### A. Dossier juridique et administratif

<input type="checkbox"/>	A.1 Statuts de la société	X	Y
<input type="checkbox"/>	Date de publication au Moniteur belge des statuts ou preuve que le nécessaire a été fait en vue de cette publication	X	Y
<input type="checkbox"/>	A.2 Description des activités autres que le cautionnement	X	Y
<input type="checkbox"/>	A.3 Administrateurs (Annexe F.1/b)		
<input type="checkbox"/>	Annexe F.1/b	X	Y
<input type="checkbox"/>	Date de publication des nominations au Moniteur belge ou preuve que le nécessaire a été fait en vue de cette publication		Y
<input type="checkbox"/>	A.4 Personnes chargées de la direction effective		
<input type="checkbox"/>	Annexe F.1/b	X	Y
<input type="checkbox"/>	Certificats de bonnes conduite, vie et mœurs		Y
<input type="checkbox"/>	A.5 Actionnariat	X	Y
<input type="checkbox"/>	Comptes annuels des maisons-mères s'il s'agit de personnes morales	X	Y
<input type="checkbox"/>	A.6 Structure de la société	X	Y
<input type="checkbox"/>	Entreprise chargée de la gestion journalière de la société	X	Y
<input type="checkbox"/>	Convention de gestion	X	Y
<input type="checkbox"/>	A.7 Nom du commissaire de la société		
<input type="checkbox"/>	Annexe F.1/c	X	Y
<input type="checkbox"/>	A.8 Modèles d'actes de cautionnement	X	Y
<input type="checkbox"/>	A.9 Modèles de conventions avec les institutions de crédits	X	Y
<input type="checkbox"/>	A.10 Sièges d'exploitation à l'étranger		Z

La société est priée de cocher les cases correspondant aux documents joints à la demande.

**B. Dossier financier**

<input type="checkbox"/>	B.1 Comptes annuels des cinq derniers exercices (si la société exerce une activité à la date de la demande).	X	Y
<input type="checkbox"/>	Rapport du conseil d'administration	X	Y
<input type="checkbox"/>	Rapport du commissaire	X	Y
<input type="checkbox"/>	Chiffre d'affaires et frais généraux des activités autres que le cautionnement mutuel (au besoin)	X	Y
<input type="checkbox"/>	B.2 Ratio de solvabilité Annexe F.1/d		Y
<input type="checkbox"/>	B.3 Provisions techniques Annexe F.1/e	X	Y Z
<input type="checkbox"/>	B.4 Valeurs représentatives Annexe F.1/f	X	Y Z
<input type="checkbox"/>	B.5 Recautionnement		
<input type="checkbox"/>	Politique de recautionnement	X	Y Z
<input type="checkbox"/>	Identité des recautionneurs	X	Y Z
<input type="checkbox"/>	Contrats de recautionnement	X	Y Z
<input type="checkbox"/>	B.6 Nature des risques cautionnés et caractéristiques des produits	X	Y Z
<input type="checkbox"/>	B.7 Calcul de la prime	X	Y Z
<input type="checkbox"/>	B.8 Frais d'installation et frais généraux de gestion Annexe F.1/g		Y Z

La société est priée de cocher les cases correspondant aux documents joints à la demande.



## Office de Contrôle des Assurances

# Annexe B à la Communication F.1

## Renseignements concernant les administrateurs et les membres du comité de direction

Il y a lieu de remplir un formulaire par administrateur et par personne chargée de la direction effective et de communiquer à l'Office de Contrôle des Assurances toute modification ultérieure concernant les données fournies.

La société de cautionnement mutuel<sup>5</sup>.....  
 .....  
 ..... dossier n° .....<sup>6</sup>

a désigné comme administrateur et/ou membre du comité de direction<sup>7</sup> la personne ci-après citée :

1. Nom : .....
2. Prénoms : .....
3. Lieu et date de naissance : .....
4. Adresse : .....  
 .....  
 .....
5. Nationalité : .....
6. Diplômes : .....  
 .....  
 .....
7. Expérience professionnelle  
 antérieure<sup>8</sup> : .....  
 .....  
 .....  
 .....
8. Date d'entrée dans la société : .....
9. Carrière dans la société : .....  
 .....

---

<sup>5</sup> Mentionner la dénomination sociale et l'adresse du siège social.

<sup>6</sup> Mentionner, s'il échet, le numéro de dossier attribué par l'Office.

<sup>7</sup> Biffer les mentions superflues.

<sup>8</sup> Fournir en annexe une description exhaustive.

10. Fonctions actuelles :

a) dans la société<sup>5</sup> :

depuis :

b) autres<sup>9</sup> :

11. Mode de rémunération et régime de pension de retraite et de survie :

La société joint en annexe :

- a) un certificat de bonnes vie et moeurs récent de la personne proposée
- b) pour les personnes de nationalité étrangère, une attestation délivrée par l'autorité compétente dont il ressort que les intéressés n'ont pas encouru de peines comparables aux peines énumérées à l'article 90, § 2 de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances.

.....  
 Date et signature d'une personne  
 pouvant engager la société de  
 cautionnement mutuel

.....  
 Date et signature de la personne  
 concernée

---

<sup>9</sup> Fournir pour toutes les autres missions effectuées une description de la fonction et l'identité complète de l'organisme où cette mission est remplie.

Ces données sont inscrites par l'Office de Contrôle des Assurances dans un fichier élaboré en vue de contrôler le respect de l'arrêté royal du 30 avril 1999 réglementant le statut et le contrôle des sociétés de cautionnement mutuel. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, vous avez le droit de consulter et de corriger *les données vous concernant reprises dans ce fichier*.

**Office de Contrôle des Assurances**

**Annexe C à la Communication F.1**  
**Commissaire d'une société de cautionnement mutuel**

-----  
Société de cautionnement mutuel : .....

Numéro de dossier : .....

-----  
Nom : .....

- reviseur
- expert-comptable

N° d'inscription auprès de l'organisation professionnelle .....

Adresse : .....

-----  
Téléphone : .....

Fax : .....

-----  
Si le commissaire désigné ci-dessus est une personne morale, compléter les renseignements suivants en ce qui concerne la personne physique représentant la société :

Nom : .....

- reviseur
- expert-comptable

N° d'inscription auprès de l'organisation professionnelle .....

Adresse : .....

-----  
Téléphone : .....

Fax : .....

-----  
Date et signature



## Office de contrôle des Assurances

**Annexe D à la Communication F.1**  
**Renseignements relatifs au ratio de solvabilité**  
**d'une société de cautionnement mutuel**

Unité monétaire : <input type="checkbox"/> BEF <input type="checkbox"/> Euros
---

**A. Ratio de solvabilité à constituer**

Eléments		Rem.	Code	Au r de la c
1. Montant des engagements compte non tenu des recautionnements			R.001	.....
2. Montant des recautionnements			R.002	.....
3. Montant des engagements nets ( R.001 - R.002 )			R.003	.....
4. Ratio sur base des engagements nets ( R.003 _ 0,04 )			R.004	.....
5. Montant minimum du ratio de solvabilité		(1)	R.005	.....
<b>6. Montant du ratio à constituer (maximum de R.004 et R.005)</b>			R.009	.....

## B. Ratio de solvabilité constitué

Eléments constitutifs	Renvoi au bilan	Rem.	Code	au n de la c
1. Capital social libéré	100-101		R.010	.....
2. Moitié de la fraction non libérée du capital social dès que la partie libérée atteint 25% de ce capital	101		R.020	.....
3. Primes d'émission	11		R.030	.....
4. Plus-values de réévaluation	12		R.040	.....
5. Réserves légales ou disponibles ne correspondant pas aux engagements	13		R.050	.....
6. Bénéfice reporté	140		R.060	.....
7. Emprunts subordonnés	170	(2)		
7.1. sans terme fixe			R.071	.....
7.2. à échéance fixe			R.072	.....
8. Subsidés en capital			R.080	.....
9. Autres (à énumérer en annexe)			R.090	.....
<b>Somme des éléments 1 à 9</b>			<b>R.910</b>	.....
9. Plus-values résultant de sous-estimations d'éléments d'actifs (à énumérer en annexe)		(3) (4)		
9.1. Biens immobiliers		(5)	R.091	.....
9.2. Titres (sauf participations) négociés sur un marché réglementé		(6)	R.092	.....
9.3. Titres (sauf participations) non négociés sur un marché réglementé		(7)	R.093	.....
9.4. Participations en actions négociées sur un marché réglementé		(6)	R.094	.....
9.5. Participations en actions non négociées sur un marché réglementé		(7)	R.095	.....
9.6. Autres plus-values		(8)	R.096	.....
<b>Somme des plus-values 9.1 à 9.6</b>			<b>R.920</b>	.....
10. Eléments à déduire				
10.1. Frais d'établissements	20		R.101	.....
10.2. Immobilisations incorporelles	21		R.102	.....
10.3. Perte reportée	141		R.103	.....
10.4. Autres (à énumérer en annexe)			R.104	.....
<b>Somme des éléments à déduire 10.1 à 10.4</b>			<b>R.930</b>	.....
<b>Total des éléments constitutifs du ratio de solvabilité (910 + 920 - 930)</b>			<b>R.990</b>	.....



**Remarques**

- |                                 |                                      |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| (1) Jusqu'au 6 août 2001 :      | néant                                |
| Du 6 août 2001 au 6 août 2004 : | 740.000 Euros, soit 29.851.526 BEF   |
| A partir du 6 août 2004 :       | 1.235.000 Euros, soit 49.819.777 BEF |

(2) Aux conditions fixées par l'article 27, 5° de l'AR du 30 avril 1999.

(3) Conformément à l'article 27, 7° de l'AR du 30 avril 1999.

(4) La demande doit porter sur des plus-values durables non actées au bilan.

Les reprises d'amortissement latentes sur immeubles peuvent être invoquées dans le même sens.

Les réductions de valeur qui n'ont plus de raison d'être ne peuvent pas être maintenue dans les comptes.

- (5) La société joint une liste comportant l'identification des biens immobiliers, la valeur au bilan, la valeur proposée et la plus-value. Pour chaque bien immobilier, la valeur vénale doit être évaluée selon une méthode généralement reconnue ou acceptée par l'Office de Contrôle des Assurances. L'évaluation ne peut avoir plus de cinq ans.
- (6) La société joint une liste comportant l'identification des titres, la valeur au bilan, la valeur vénale proposée et la plus-value.
- (7) La société joint une liste comportant l'identification des titres, la valeur au bilan, la valeur vénale proposée et la plus-value. Le mode de calcul de la valeur vénale doit être justifié.
- (8) Si des plus-values sont proposées résultant d'autres éléments du bilan, elles doivent être énumérées et justifiées.



**2. Provisions pour pertes à payer (art. 29, 2° de l'A.R. du 30 avril 1999)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

**3. Provisions pour égalisation (art. 29, 3° de l'A.R. du 30 avril 1999)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date et signature

## Office de Contrôle des Assurances

## Annexe F à la Communication F.1

## Etat récapitulatif des valeurs représentatives des provisions techniques et des dettes techniques

Unité monétaire	<input type="checkbox"/> BEF	<input type="checkbox"/> Euro
-----------------	------------------------------	-------------------------------

Nature des valeurs	Codes	Valeur à l'actif du bilan	Valeur d'affectation	
			Montant	% (1)
<b>I. Actifs réglementaires</b>				
Valeurs Etat belge et titres assimilés	010	.....	.....	.....
Obligations organisations internationales	020	.....	.....	.....
Obligations bons de caisse sociétés belges (> 5 ans)	031	.....	.....	.....
Obligations bons de caisse sociétés belges (< 5 ans)	032	.....	.....	.....
Certificats immobiliers sociétés belges	033	.....	.....	.....
Actions sociétés belges	040	.....	.....	.....
Immeubles	050	.....	.....	.....
Prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	051	.....	.....	.....
Valeurs Etats étrangers et titres assimilés	061	.....	.....	.....
Obligations sociétés étrangères (bourse belge)	062	.....	.....	.....
Actions sociétés étrangères (bourse belge)	063	.....	.....	.....
Obligations sociétés étrangères (bourse étrangère)	064	.....	.....	.....
Actions sociétés étrangères (bourse étrangère)	065	.....	.....	.....
Obligations Caisse Nationale de Crédit Professionnel	069	.....	.....	.....
Certificats fonds communs de placement	070	.....	.....	.....
Numéraire	090	.....	.....	.....
Intérêts courus et non échus sur valeurs affectées	110	.....	.....	.....
Primes restant à encaisser	121	.....	.....	.....
<b>Total actifs réglementaires</b>	<b>248</b>	.....	.....	.....

<b>II. Autres valeurs</b>		.....	.....	.....
Créances garanties sur recautionneurs	131	.....	.....	.....
Part des recautionneurs	132	.....	.....	.....
Autres (à préciser en annexe)	133	.....	.....	.....
<b>Total autres valeurs</b>	<b>249</b>	.....	.....	.....
<b>Total général</b>	<b>250</b>	.....	.....	.....

Encaissement	350	.....
Provisions techniques et dettes techniques (2)	450	.....

Date et signature

(1) Par rapport aux provisions techniques et aux dettes techniques.



(2) Voir arrêté royal du 30 avril 1999, art. 29.

## Office de contrôle des assurances

## Annexe G à la Communication F.1

### Compte technique prévisionnel

Unité monétaire : <input type="checkbox"/> BEF <input type="checkbox"/> Euros
---

Libellé	Codes	1er exercice	2e exercice	3e exercice
<b>I. Prestations</b>				
A. Chiffre d'affaires (primes brutes)	70.1	.....	.....	.....
D. Autres produits	74			
1. Commissions des recautionneurs	74.1	.....	.....	.....
2. Autres	74.9	.....	.....	.....
<b>II. Coût des prestations</b>				
B. Services et biens divers				
1. Primes cédées aux recautionneurs	61.1	.....	.....	.....
2. Autres	61.9	.....	.....	.....
C. Frais de personnel	62	.....	.....	.....
D. Amortissements et réductions de valeur	63	.....	.....	.....
F. Provisions pour risques et charges				
1. Variation des provisions pour primes non acquises et risques en cours				
a. Brutes	635.11	.....	.....	.....
b. Part des recautionneurs	635.12	.....	.....	.....
2. Variation des provisions pour pertes à payer				
a. Brutes	635.21	.....	.....	.....
b. Part des recautionneurs	635.22	.....	.....	.....
3. Variations des provisions pour égalisation				
a. Brutes	635.31	.....	.....	.....
b. Part des recautionneurs	635.32	.....	.....	.....
4. Variations des autres provisions liées à l'activité de cautionnement				
a. Brutes	635.41	.....	.....	.....
b. Part des recautionneurs	635.42	.....	.....	.....
5. Variations des provisions non liées à l'activité de cautionnement	639	.....	.....	.....
G. Autres coûts des prestations				
1. Sinistres payés (prestations)				
a. Bruts	640.11	.....	.....	.....
b. Part des recautionneurs	640.12	.....	.....	.....
2. Autres	640.9	.....	.....	.....

<b>IV. Produits financiers</b>	75	.....	.....	.....
<b>V. Charges financières</b>	65	.....	.....	.....
<b>VII. Produits exceptionnels</b>	76	.....	.....	.....
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>	66	.....	.....	.....
<b>IXbis. Impôts différés</b>				
A. Prélèvements sur impôts différés	780	.....	.....	.....
B. Transferts aux impôts différés	680	.....	.....	.....
<b>X. Impôts sur le résultat</b>				
A. Impôts	67	.....	.....	.....
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	.....	.....	.....
<b>XI. Bénéfice/Perte de l'exercice</b>	70/67	.....	.....	.....
<b>XII. Transferts/Prélèvement aux réserves immunisées</b>	789-689	.....	.....	.....
<b>XIII. Bénéfice/Perte de l'exercice à affecter</b>	70-68	.....	.....	.....

Date et signature